

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 18 décembre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23\_71DL

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE / INTEGRATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT - RELIQUAT « ARTICLE 8 » PROGRAMME 2022, SMED13 MAITRE D'OUVRAGE

L'an deux mil vingt-trois et le 18 décembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13 à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;  
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Après avoir voté le Reliquat du programme 2022 « Article 8 », il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Opération concernée :

Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	APS Montant € HT	PART. Art8	Dépense Subv. CD13	Taux	Subvention sollicitée	Solde
2024.ENV. SMED.004	PELISSANNE	Avenue Monseigneur Plano (Tr 1)	28 7749	48 000	95 000	20%	19 000	220 749

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président  
et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : D'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maitre d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Article 2 : D'autoriser le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
SMED13



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 013-251301545-20231218-23\_71DL-DE



Article 3 : Que le SMED13 assurera un financement correspondant à la somme de 220 749 €. Le SMED13 fera appel à d'autres partenaires financiers (Enedis et Communes)

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



Le Président,  
Didier KHELFA